

FICHE DE POSTE N° 58 Année 2016/2017

INTITULE DU POSTE		Enseignant au Centre Educatif Fermé à Marseille, Les Chutes-Lavie
	PLACE DU POSTE	<p>Un poste est à pourvoir <u>au 1^{er} juin 2017</u> au Centre Educatif Fermé des Chutes-Lavie, implanté : 7 impasse Sylvestre B.P. 95 13393 Marseille cedex 13.</p> <p>Ce centre éducatif fermé accueille des adolescents (filles et garçons) placés sous l'autorité de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Les jeunes sont pris en charge en centre fermé ; leur projet individuel pour sa partie pédagogique d'une part, et sa partie éducative voire thérapeutique d'autre part, est élaboré par l'enseignant de la classe et l'équipe d'encadrement du centre éducatif fermé.</p> <p>L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du centre. La validation de son service et du cadre horaire demeure de l'autorité de l'éducation nationale.</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (CEF) définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité. L'objectif pour les jeunes de moins de 16 ans est de réintégrer un établissement scolaire ou de s'engager dans une formation professionnelle.</p> <p>L'effectif de la classe peut varier selon les besoins d'apprentissage des adolescents. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuel sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.</p> <p>La <u>note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005</u> précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé.</p>
	MISSIONS	<p>L'enseignant travaille en étroite collaboration avec les éducateurs. Ses missions sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - il assure un enseignement aux adolescents placés dans le centre, - il ajuste sa pratique pédagogique suivant les bilans effectués lors de l'arrivée de l'adolescent dans le centre, - il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans ; il recherche les moyens de validation les plus pertinents. - il participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire en vue de la mise en œuvre du projet individualisé de chaque jeune.
	FONCTIONS	<p>Le profil très spécifique des adolescents accueillis nécessite une posture professionnelle adaptée afin de favoriser la création d'une relation éducative, condition préalable à la transmission des savoirs.</p> <p>L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins du public.</p> <p>Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues.</p> <p>Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires.</p>
	COMPETENCES	<p>Disposer d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation et de compétences dans la médiation.</p> <p>Savoir travailler en modules, individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du centre.</p> <p>Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire et engager des partenariats avec des structures extérieures.</p> <p>Posséder des qualités de rigueur et d'organisation.</p>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Ce poste est ouvert aux professeurs des écoles. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F est un atout.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	REGIME HORAIRE	<p>L'enseignant effectue un service de 21 heures hebdomadaires sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 40 semaines annuelles. Les horaires journaliers sont arrêtés en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.</p>
	REGIME INDEMNITAIRE	<p>Le professeur des écoles percevra l'indemnité 408 (valeur indicative au 01/02/2017 : 844,20 € bruts / an) s'il est titulaire d'un diplôme spécialisé (CAPA-SH ou CAPSAIS).</p> <p>Il percevra également l'indemnité 603 « enseignement en milieu pénitentiaire » (2105,63€ bruts annuels).</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et donner une information complète sur les conditions d'exercice. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui désigne le candidat retenu et organise sa nomination.</p> <p>Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées conjointement à Madame l'inspectrice de la circonscription ASH OUEST, (ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr) et au directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, (Ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr), pour le mercredi 17 mai 2017 délai de rigueur.</p> <p>La commission de recrutement est arrêtée le <u>mercredi 24 mai 2017, au matin.</u></p>